

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 4 mars 2019, à 19h06, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse
Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
René Couture, conseiller au siège no. 5
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h06 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 4 février 2019.
- 3.0 Adoption des comptes payés de février 2019.
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour janvier 2019.
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Dérogation mineure :
 - 6.1 Dérogation mineure 2019-01-0001 afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant et avec un revêtement de type Galvalum
 - 6.2 Dérogation mineure 2019-02-0002 afin de permettre la réfection d'une enseigne en modifiant la superficie, le muret ainsi que le type d'éclairage
- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Résolution d'adoption du règlement n° 613 intitulé : «Règlement sur le plan d'urbanisme»
 - 7.2 Résolution d'adoption du règlement n° 614 intitulé : «Règlement de zonage»



- 7.3 Résolution d'adoption du règlement n° 615 intitulé : «Règlement de lotissement»
 - 7.4 Résolution d'adoption du règlement n° 616 intitulé : «Règlement de construction»
 - 7.5 Résolution d'adoption du règlement n° 617 intitulé : «Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction»
 - 7.6 Résolution d'adoption du règlement n° 618 intitulé : «Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale»
 - 7.7 Résolution d'adoption du règlement n° 619 intitulé : «Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble»
 - 7.8 Résolution d'adoption du règlement n° 620 intitulé : «Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble»
 - 7.9 Règlement d'emprunt no 458 – Réalisation complète de l'objet à moindre coût
 - 7.10 Règlement d'emprunt no 463 – Réalisation complète de l'objet à moindre coût
 - 7.11 Règlement d'emprunt no 510 – Réalisation complète de l'objet à moindre coût
- 8.0 Résolutions :
- 8.1 Contrat pour le balayage de rues 2019
 - 8.2 Sécurité civile – Demande d'aide financière - Volet 2
 - 8.3 Embauche emploi d'été - journalier à la voirie
 - 8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier du MTQ – Reddition de compte 2018
 - 8.5 Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
 - 8.6 Installation de caméras au Parc Bellevue
 - 8.7 Règlement no 621 – ajout article 5
- 9.0 Varia
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l'assemblée

4268-2019-03-04

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

4269-2019-03-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 4 février 2019 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2019 soit adopté.

4270-2019-03-04

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 28 FÉVRIER 2019

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 28 février soient adoptés :

- Les activités courantes du 1^{er} au 28 février 2019 :301 593,47\$
- Les salaires du 1^{er} au 28 février 2019 : 19 771,90 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.278.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2019

La secrétaire trésorière dépose les rapports de délégation de dépenses pour le mois de janvier 2019.



PÉRIODE DE QUESTIONS

4 personnes présentes.

Les questions posées portaient sur :

- Questionnement concernant l'emprise du chemin et l'entrée de cour;
- Projet de l'Église.

4271-2019-03-04

DÉROGATION MINEURE # 2019-01-0001 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT ET AVEC UN REVÊTEMENT DE TYPE GALVALUM

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la ville de Waterville relativement à une demande dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant et en revêtement de type galvalum;

CONSIDÉRANT QUE le 4665 chemin Nichol portant le numéro de lot 2 129 638 se trouve en zone A-12;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement proposé est décrit au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Eric Bachand à la minute 6232;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant est interdit comme le stipule l'article 6.8 du *règlement de zonage # 2008-472* et l'article 6.2.2.2 du *règlement de zonage # 614*;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un revêtement extérieur en galvanisé (galvalum) est interdit comme le stipule l'article 8.3 du *règlement de zonage # 2008-472* et l'article 11.2.2 du *règlement de zonage # 614*;

CONSIDÉRANT QUE le lot est de forme particulière et que celui-ci est bordé par une route numérotée et un chemin ainsi que par la voie ferrée à l'arrière;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment accessoire proposé est conforme au *règlement de zonage # 2008-472* et le *règlement de zonage # 614*;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune autre option afin de conformer l'emplacement du bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire sera visible de toutes les voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'usage du bâtiment est industriel;

CONSIDÉRANT QUE la forme du bâtiment accessoire est autorisée;



CONSIDÉRANT QUE ce type de revêtement serait permis dans cette zone si l'usage était agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce type de revêtement est beaucoup moins réfléchissant que le galvanisé;

CONSIDÉRANT QUE de peindre le revêtement après son installation aurait un risque d'écaillage;

CONSIDÉRANT QUE 4 solutions ont été présentées au comité consultatif en urbanisme en lien avec le revêtement de type galvalum dont : **oui, oui mais peinturé, oui avec écran végétal et non;**

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du CCU ont voté pour la solution « **oui avec écran végétal** » ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'**approuver** la demande dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant tel que proposé au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Eric Bachand à la minute 6232 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'**approuver** la demande dérogation mineure afin de permettre l'utilisation de revêtement extérieur en galvalum **à la condition suivante :**

- Qu'un écran végétal composé de 7 conifères de type pin rouge, de calibre 6'-0'' de hauteur soit installé de chaque côté où il y a une rue, chemin ou route;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par la conseillère Carole Chassé

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en approuvant la demande dérogation mineure afin de permettre :

- la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant tel que proposé au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Eric Bachand à la minute 6232 ;
- l'utilisation de revêtement extérieur en galvalum à la condition suivante :
 - Qu'un écran végétal composé de 7 conifères, de calibre 6'-0'' de hauteur soit installé du côté de la route 143.

4272-2019-03-04

DÉROGATION MINEURE # 2019-02-0002 AFIN DE PERMETTRE LA RÉFECTION D'UNE ENSEIGNE EN MODIFIANT LA SUPERFICIE, LE MURET AINSI QUE LE TYPE D'ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la ville de Waterville relativement à une demande dérogation mineure afin de permettre la réfection d'une enseigne en modifiant la superficie, le muret ainsi que le type d'éclairage;



CONSIDÉRANT QUE les nouvelles dimensions et le type d'éclairage contrevient aux articles 11.6 e) et 11.9 du *règlement de zonage # 2008-472* aux articles 8.8.3 et 8.8.9 du *règlement de zonage # 614*;

CONSIDÉRANT QUE le 4855 route 143 portant le numéro de lot 5 485 764 se trouve en zone A-10;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est existante et sera seulement modifiée;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est dans un piètre état et que les dimensions de celle-ci doivent être modifiées à cause de la réparation pour en solidifier la structure;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne ne se situe pas en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT la distance par rapport à la route 143;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est pas situé à l'intérieur d'un périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'**approuver** la demande dérogation mineure afin de permettre la réfection de l'enseigne en modifiant les dimensions, le muret ainsi que l'éclairage (écran DEL) conformément au plans fournis (**modèle c**);

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en approuvant la demande dérogation mineure afin de permettre :

- la réfection de l'enseigne en modifiant les dimensions, le muret ainsi que l'éclairage (écran DEL) conformément au plans fournis (**modèle c**).

4273-2019-03-04

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 613 INTITULÉ : «RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME»

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2008-471 est en vigueur depuis plus de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville jugeait plus transparent de procéder à une révision du plan et des règlements d'urbanisme afin d'être en concordance au SADD;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 11 février 2019;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

Le règlement n° 613 intitulé «*Règlement sur le plan d'urbanisme* est adopté

4274-2019-03-04

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 614 INTITULÉ : «RÈGLEMENT DE ZONAGE»

CONSIDÉRANT QUE le règlement 613 remplaçant le règlement 2008-471 a été adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 110.10.1, les règlements remplaçant les règlements de zonage et de lotissement doivent être adoptés le même jour que le règlement remplaçant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 11 février 2019;

Le conseiller Gordon Barnett demande le vote :

Le conseiller au siège no 1 Philippe-David Blanchette vote pour

Le conseiller au siège no 2 Gaétan Lafond vote pour

Le conseiller au siège no 3 Karl Hunting vote contre

Le conseiller au siège no 4 Gordon Barnett vote contre

Le conseiller au siège no 5 René Couture vote pour

La conseillère au siège no 6 Carole Chassé vote pour

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu

Le règlement n° 614 intitulé : «*Règlement de zonage*» est adopté.

4275-2019-03-04

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 615 INTITULÉ : «RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT»

CONSIDÉRANT QUE le règlement 613 remplaçant le règlement 2008-471 a été adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 110.10.1, les règlements remplaçant les règlements de zonage et de lotissement doivent être adoptés le même jour que le règlement remplaçant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 11 février 2019;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

Le règlement n° 615 intitulé : «*Règlement de lotissement*» est adopté.

4276-2019-03-04

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 616 INTITULÉ : «RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION»

CONSIDÉRANT QUE le règlement 613 remplaçant le règlement 2008-471 a été adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 110.4, tout règlement de concordance doit être adopté dans les 90 jours;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 11 février 2019;

Il est proposé par le conseiller René Couture
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Il est résolu d'adopter le règlement n° 616 intitulé : «*Règlement de construction*» est adopté.

4277-2019-03-04

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 617 INTITULÉ : «RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION»

CONSIDÉRANT QUE le règlement 613 remplaçant le règlement 2008-471 a été adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 110.4, tout règlement de concordance doit être adopté dans les 90 jours;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 11 février 2019;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité



Il est résolu d'adopté le règlement n° 617 intitulé : «Règlement sur les conditions d'émissions des permis de construction» est adopté.

4278-2019-03-04

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 618 INTITULÉ : «RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE»

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de se doter d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 11 février 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Il est résolu d'adopté le règlement n° 618 intitulé : «*Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*» est adopté.

4279-2019-03-04

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 619 INTITULÉ : «RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE»

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de se doter d'un Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 11 février 2019;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Il est résolu d'adopté le règlement n° 619 intitulé : «*Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble*» est adopté.

4280-2019-03-04

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 620 INTITULÉ : «RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE»

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de se doter d'un règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2019;



CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 11 février 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

Il est résolu d'adopté le règlement n° 620 intitulé : «*Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble*» est adopté.

4281-2019-03-04

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 458 – RÉALISATION COMPLÈTE À MOINDRE COÛT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 458 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent a été effectué et complètement remboursé ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 45 000\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 458 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 458 soit réduit de 220 000\$ à 175 000\$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4282-2019-03-04

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 463 – RÉALISATION COMPLÈTE À MOINDRE COÛT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 463 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent a été effectué et complètement remboursé ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 25 000\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 463 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 463 soit réduit de 550 000\$ à 525 000\$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4283-2019-03-04

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 510 – RÉALISATION COMPLÈTE À MOINDRE COÛT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 510 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 37 000\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 510 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 510 soit réduit de 37 000\$ à 0\$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4284-2019-03-04

CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE RUES 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de balayage de rues;

CONSIDÉRANT QUE 3 entreprises ont soumis les prix suivants :

Entreprises	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Les Entretiens Yannick Jean (2012) Inc	5 680,00 \$	6 530,58 \$
Myrroy Division Estrie Inc.	6 465.00 \$	7 433.13 \$
Entreprises Simon Maurice Inc.	6 370.00 \$	7 323,91 \$



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de balayage de rues pour 2019 à Les Entretiens Yannick Jean (2012) Inc au montant de 5 680 \$ plus taxes.

4285-2019-03-04

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 16 963 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 6 963\$;

QUE la municipalité autorise Nathalie Isabelle, Directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

4286-2019-03-04

EMBAUCHE EMPLOI D'ÉTÉ – JOURNALIER À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a besoin de combler des travaux d'été par l'embauche de personnel supplémentaire;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité



D'embaucher comme employé d'été :

Département Voirie :

1. Monsieur Christophe Chassé et de l'affecter aux travaux de voirie du 13 mai au 16 août 2019. Cette période peut varier selon les besoins. Les heures de travail peuvent varier de 35 à 40 heures par semaine.

4287-2019-03-04

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DU MTQ –
REDDITION COMPTE 2018**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 81 997 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les dépenses d'investissement et les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les dépenses d'investissement et les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4288-2019-03-04

**VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES
D'EAU POTABLE (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit tenir compte des nouvelles exigences du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, qui impose de nouvelles obligations aux responsables des prélèvements d'eau visés, dont celle de réaliser l'analyse de la vulnérabilité de leur site de prélèvement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Waterville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Nathalie Isabelle, Directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

4289-2019-03-04

INSTALLATION DE CAMÉRAS AU PARC BELLEVUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire assurer une surveillance de ses infrastructures au parc Bellevue en installant des caméras ;

CONSIDÉRANT la soumission de Alarme Radar Alarm Inc. au montant de 3 436.60\$ taxes incluses pour l'installation de 5 caméras;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la soumission de Alarme Radar Alarm Inc. au montant de 3 436.60\$ taxes incluses pour l'installation de 5 caméras.

4290-2019-03-04

RÈGLEMENT NO 621 – AJOUT ARTICLE 5

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a adopté, le 4 février 2019, le règlement no 621 modifiant le règlement no 603 décrétant un emprunt pour les travaux de réfection de la rue Swanson;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 1 du règlement no 603;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'ajouter un article au règlement no 621 comme suit :

ARTICLE 5

L'article 1 du règlement numéro 603 est remplacé par le suivant :



Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection de la rue Swanson selon les plans et devis préparés par la Firme Avizo Experts-Conseils, portant le numéros INF-1244-1A17, en date du 12 novembre 2018 ainsi que ses 2 addendas, le Tableau explicatif de l'augmentation du montant de l'emprunt préparé par Nathalie Isabelle, directrice générale, en date du 4 février 2019 et le bordereau de soumission du soumissionnaire retenu, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B » et « C ».

VARIA

Motion de félicitations au comité Loisirs Waterville pour l'organisation de Plaisirs d'hiver et merci pour la participation de nos citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions concernant les points 7.9 à 7.11.

4291-2019-03-04

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h35.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

